



Urbaniste

Spécialiste de la ville, l'urbaniste aménage de nouveaux quartiers et réhabilite ceux qui n'offrent pas de bonnes conditions de vie à leurs habitants. Au service des élus, son action s'inscrit toujours dans le cadre de la politique publique de la Ville.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Salaire débutant : **3000 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Indépendant, Statut salarié**

Synonymes : Chargé / chargée d'études en urbanisme, Chef / cheffe de projet urbaniste, Consultant / consultante urbaniste, Urbaniste concepteur / conceptrice, Urbaniste conseil

Secteurs professionnels : Architecture urbanisme paysage, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime bouger, J'aime communiquer, J'aime jongler avec les chiffres, J'ai un bon coup de crayon, Je veux protéger la planète, Je veux travailler dans le bâtiment



© Lucie Simonel/Onisep

Le métier

Aider et préparer les politiques publiques de la ville

À l'échelle de la ville ou de la communauté d'agglomération, l'urbaniste analyse le fonctionnement du tissu urbain et planifie son évolution. Il ou elle imagine des scénarios pour organiser la ville dans l'espace, à partir d'un projet politique conçu par les élus. Son action s'inscrit dans le cadre de politiques publiques et de réglementations (lois, droit de l'urbanisme, droit des sols, etc.). Il ou elle prépare et rédige des documents de planification urbaine : PLU (plan local d'urbanisme), PDM (plan de mobilité), PADD (projet d'aménagement et de développement durable), PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine). Il ou elle les présente aux élus, qui, en dernière analyse, décident.

Concevoir et mettre en œuvre les projets urbains

Quand l'urbaniste construit un projet, il ou elle s'intéresse autant à sa globalité qu'au moindre de ses détails et articule entre elles une multitude de thématiques : logement, emploi, déplacements, équipements publics, convivialité, environnement, etc. L'urbaniste rencontre les différents acteurs de la ville : élus, financeurs, commerçants, habitants. Il ou elle collabore avec des architectes, des paysagistes, des sociologues, des chargés d'études en environnement pour proposer des projets d'aménagement aboutis sous forme de plans et de représentations numériques 2D ou 3D. Il ou elle les présente aux riverains lors de réunions publiques.

Compétences requises

Un travail complexe, des compétences transversales

L'urbaniste met en œuvre des capacités d'analyse et de synthèse. Il ou elle formule des diagnostics, imagine des solutions, élabore et met en œuvre des projets, rédige des rapports de synthèse. Il ou elle s'adapte aux différents niveaux de décision politique : quartier, commune, département, région, État.

Comprendre et convaincre

L'urbaniste a des capacités à observer le territoire, à écouter et à convaincre, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur des outils de représentation spatiale. Il ou elle doit s'adapter à des interlocuteurs variés (élus, juristes, habitants, architectes, etc.) et aux aléas (changement politique, réorientation des priorités, etc). Les projets d'aménagement s'étirent sur une période longue (parfois sur plus de 10 ans).

Des compétences techniques multiples

L'urbaniste maîtrise les procédures réglementaires qui encadrent les politiques urbaines et territoriales. Il ou elle maîtrise les logiciels de CAO et DAO (conception et dessin assistés par ordinateur), le SIG (système d'information géographique) précieux pour élaborer des cartes synthétiques et possède de solides compétences en infographie.

Où l'exercer ?

Un travail d'équipe, sans compter ses heures

Au service des élus, l'urbaniste coordonne ses actions avec les services chargés des déplacements urbains, de l'habitat, des activités économiques, de l'eau... Il ou elle côtoie juristes, économistes, géographes, architectes. Réunions interservices ou avec les élus, visites de chantiers, conseils municipaux, séances publiques en soirée avec les habitants : l'urbaniste ne se déconnecte jamais des réalités du terrain et doit souvent se rendre disponible en dehors de ses heures de bureau.

Dans le respect de la réglementation

Les actions de l'urbaniste sont limitées par des cadres contraignants : Code des marchés publics, réglementations européennes, politique de la ville...

Sous différents statuts

Selon leur lieu d'exercice, les urbanistes peuvent être fonctionnaires territoriaux, fonctionnaires au sein des services de l'État, salariés en cabinet d'études ou grande entreprise ou bien encore exercer en libéral, comme consultants.

Les études

Après le bac

5 ans pour obtenir un master (urbanisme et aménagement ; droit de l'environnement...), un diplôme d'école d'architecture (avec une spécialisation en urbanisme) ou un diplôme d'ingénieur (avec une spécialité en urbanisme, génie urbain...), éventuellement complété par un mastère spécialisé (1 an) en urbanisme.

bac + 5

→ [Diplôme d'ingénieur de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris spécialité génie urbain](#)

→ [Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon spécialité génie civil et génie urbain](#)

→ [Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité génie civil et urbain](#)

→ [Double cursus architecte-urbaniste](#)

→ [Magistère aménagement](#)

→ [Master mention droit de l'environnement](#)

→ [Master mention urbanisme et aménagement](#)

bac + 6

→ [Mastère spé. management urbain et immobilier](#)

→ [Mastère spé. systèmes d'informations localisées pour l'aménagement des territoires](#)

Emploi et secteur

L'importance du stage professionnel

Le stage professionnel effectué dans le cadre de la formation constitue un tremplin pour l'insertion, puisque plus d'un quart des recrutements dans le domaine de l'urbanisme sont effectués par la structure où les diplômés ont effectué leur stage de fin d'études.

Une variété d'employeurs

L'urbanisme relève de la compétence des communes. Selon leurs capacités et l'ampleur des chantiers, elles pourvoient elles-mêmes aux études et aux opérations d'urbanisme, s'appuient sur les communautés de communes ou d'agglomération, ou encore font appel à des cabinets d'études privés. Autant de structures susceptibles d'employer des urbanistes. Les jeunes urbanistes sont embauchés par des collectivités territoriales, des cabinets de conseil, des bureaux d'études, mais aussi des entreprises du BTP. Dans les collectivités territoriales, le recrutement par concours se fait sur des postes d'attachés territoriaux. Cependant, la plupart des jeunes recrutés le sont sur des contrats de type CDD. Après plusieurs années d'exercice, ils peuvent créer leur propre agence ou bureau d'études en urbanisme.

Secteur

Architecture urbanisme paysage

Salaire du débutant *

Entre 3000 et 2500 euros brut par mois, selon le secteur (public ou privé), et la région.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Société Française des Urbanistes](#) ↗

Librairie



PARCOURS

Architecture, urbanisme et paysage

Paru le 19/07/2024

Broché • 12,00 € ↗

PDF • 8,00 € ↗

Centres d'intérêt

[J'ai le sens du contact](#) →

[J'aime bouger](#) →

[J'aime communiquer](#) →

[J'aime jongler avec les chiffres](#) →

[Je veux protéger la planète](#) →

Autres métiers à découvrir

Attaché territorial

Conseiller technique en accessibilité

Responsable de service urbanisme

Juriste rgpd

Chargé d'études plu (ou plui)

